L'entreprise et sa responsabilité sur les risques de son activité

Fabriquer ou vendre un produit, confier des tâches aux salariés, l'entreprise génère continuellement des actions pouvant avoir des conséquences pour autrui. Ces conséquences sont généralement positives (perception d'un salaire pour l'employé, satisfaction d'un besoin pour le client...) mais il peut parfois se produire des situations moins favorables.

Les risques liés à l'activité de l'entreprise

A Définition

En langue française, le mot risque désigne indifféremment un événement préjudiciable (« je risque de tomber malade ») et ses conséquences (« en tom-

bant malade, je risque de ne pas pouvoir me rendre à mon travail»). En droit, la notion de risque ne désigne que l'événement et à la condition que ce dernier soit aléatoire. Cet événement doit néanmoins générer une conséquence que le droit appelle « dommage » (aux personnes ou aux biens).

Définition

Aléatoire: les parties ne peuvent pas volontairement décider de l'effectivité de la survenance du risque.

La typologie des risques

L'activité de l'entreprise est une succession permanente d'événements dont les actions sont génératrices de conséquences qui peuvent parfois causer des dommages à des personnes ou des biens. Les principales personnes pouvant subir ces risques sont:

Les salariés	Les utilisateurs des produits	La population dans son ensemble
 Accidents du travail Maladies professionnelles Sécurité physique et morale 	 Sécurité sanitaire Sécurité alimentaire Sécurité physique et morale dans l'utilisa- tion des produits 	EnvironnementSanté publique

Exemple

En novembre 2017, les habitants de Fos-sur-Mer ont intensifié des actions de sensibilisation à leur situation sanitaire. De très nombreuses entreprises industrielles y sont implantées. Certes, il y a une certaine prospérité économique, mais le risque de déclarer une maladie est 2 fois plus important que la moyenne française.

Les responsabilités civile et pénale

L'activité de l'entreprise est donc génératrice de risques qui peuvent avoir pour origine : l'activité de l'entreprise dans le cadre d'un contrat particulier ou hors cadre d'un contrat propre. Les dommages issus de l'événement peuvent être préjudiciables à des personnes en particulier ou à la société tout entière. Comme la réalisation d'un dommage engage la responsabilité d'un auteur, ces différentes situations peuvent être ainsi représentées :

Le	L'événement qui a causé le c	dommage
dommage a été causé envers	a été préjudiciable à des personnes en particulier	a été dangereux ou nuisible pour la société
un tiers non lié par un contrat qui a généré l'événement	Responsabilité civile extracontrac- tuelle : « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dom- mage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. » (art. 1240 du Code civil)	Responsabilité pénale: elle sanctionne la commission d'une infraction (contravention, délit ou crime) pou- vant être, par exemple, une amende (somme versée au Trésor Public) ou une peine privative de liberté (X années d'emprisonnement).
un tiers lié par un contrat qui a généré l'événement	Responsabilité civile contractuelle : « Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obliga- tion, soit à raison du retard dans l'exécu- tion () » (art. 1231-1 du Code civil)	
	Responsabilités civiles contractuelle et extracontractuelle s'exclumutuellement. À l'inverse, responsabilités civile et pénale peuver coexister.	

Définition

Responsabilité : l'auteur d'un dommage doit réparer (et, dans certains cas, être puni) des préjudices qu'il a causés auprès de ses victimes.